



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION**  
**PROVINCE DE TANGANYIKA**  
**DIVISION PROVINCIALE DE LA SANTE**  
Bureau Appui Technique  
**PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**



**COMPTE RENDU DE LA TASK FORCE MALARIA ORGANISEE DANS LE TERRITOIRE DE  
MANONO PAR LE PNL TANGANYIKA en Octobre 2021**

**Octobre 2021**



Sous la modération du Point focal PNLP DPS Tanganyika en mission de service dans le territoire de Manono, s'est tenue une réunion de la Task Force Malaria ce samedi 30 octobre 2021 dans la salle de réunion de la croix rouge RDC.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre des activités de communication organisée trimestriellement dans la province du Tanganyika,

Le point focal PNLP en province est revenue sur sa motivation de relocaliser ce cadre d'échange de la DPS Tanganyika au territoire de MANONO au T4 2021.

Durant le suivi régulier des progrès réalisés périodiquement précisément au premier semestre 2021 lors de la revue paludisme du mois d'août 2021 dans le chef-lieu de la Province, la zone de santé de Manono s'est classée parmi les zones de santé avec une forte Morbi-mortalité en occupant la première place des décès liés au paludisme avec un taux léthal au **S1 2019 : 9,2% , S1 2020 : 0,53% et au premier semestre 2021 : 4,9%**, (*Sources des données : DHIS2 téléchargées le 22 Août 2021 à 15h20*), le constat de la descente dans cette zone de santé lors de la supervision PNLP et appui à la revue mensuelle au mois de mars 2021 avait révélé l'arrivée tardive des cas de paludisme à l'Hôpital de Manono ce qui ramène l'hôpital à enregistrer des décès de moins de 48h pour ce qui est du paludisme sans aucune intervention étant donné la séquestration du malade à la maison ou soit dans des chambres de prière et pourtant, il existe déjà des moyens de diagnostic précoces et prise en charge du paludisme à temps.

Le parcours des données par formation sanitaire dans la zone de santé de Manono avait révélé que la majorité des décès avaient été enregistrés à l'HGR Manono paludisme avec un taux de létalité palustre au **S1 2019 : 9,2% , S1 2020 : 0,53% et au premier semestre 2021 deux mois après la tenue de la revue PNLP en province : 3,62%** (*Sources des données : DHIS2 téléchargées le 30 Octobre 2021 à 22h30*), Ce qui avait poussé la province à relocaliser cette réunion spécifique aux aspects de communication en faveur du paludisme à être organisée dans le territoire de MANONO en vue de trouver auprès des leaders locaux et religieux en plus des autorités politico- administrateurs à proposer des actions concrètes à mettre à œuvre en appui à la zone de santé de Manono et à la province pour organiser une prise en charge immédiate et efficace étant donné que les moyens de diagnostic facile, rapide et le traitement curatif et préventif sont disponibles et efficaces gratuitement et à coût abordables par la communauté dans le cas où le malade se présente à temps dans la formation sanitaire à l'apparition des premiers symptômes du paludisme dans la communauté.

L'agenda de la journée était présenté de la manière ci-dessous :

HEURES	ACTIVITE	RESPONSABLE
<b>Modération: POINT FOCAL PNLP EN PROVINCE</b>		
09h00-09h15	Arrivée des participants	Modérateur/ MCZS
	Présentation des participants et du terme de référence et Mot d'ouverture de l'administrateur du territoire de Manono.	Modérateur/ MCZS
09h15-09h45	Situation de la Morbi-mortalité dans la zone de santé de Manono au S1 2021 suivi des discussions des participants	MCZS / EQUIPE ZS
09h45-10h15	Disponibilité des TDR et intrants antipaludiques à la ZS au S1 2021 suivi des discussions des participants	PHARMACIEN ZS
10h15- 10h 45	Elaboration du plan de redressement et recommandations	Modérateur/ MCZS
10h45-11h00	Clôture de la réunion	Modérateur/ MCZS

## **1. Présentation des participants et du terme de référence et Mot d'ouverture des assises par l'administrateur du Territoire de MANONO.**

A tour de rôles tous les participants se sont présentés en précisant le Nom et post-Nom, lieu de provenance et institution représentée.

## **2. Présentation de la problématique du paludisme en RDC et quelques données sur la lutte contre le paludisme,**

Une brève présentation de la situation du paludisme dans le pays et dans la province au cours de l'année 2020 a été mise à la portée des participants.

Le Paludisme reste un problème majeur de santé publique en RDC. Il reste en tête des causes de consultation, d'hospitalisation et de décès.

La RDC et ses partenaires ont consenti de nombreux efforts ces dernières années en vue d'étendre les interventions de lutte contre le paludisme à haut impact dans l'ensemble de la population.

Dans le monde entier, après le Nigeria la RDC vient en deuxième position sur 12 pays touchés par la mortalité liées au paludisme ; sur 26 provinces de la RDC il y a 13 provinces qui ont été touchées par ce fléau et la province de Tanganyika en fait partie aussi. Dans 19 provinces ; les différents partenaires et le gouvernement avaient mis en place beaucoup de moyens et de stratégies pour s'engager dans cette lutte.

Le paludisme c'est l'un des premiers motifs de consultation dans les hôpitaux et le premier motif de pauvreté et de mortalité.

Le deuxième facilitateur avait abordé une plage sur la statistique des cas de décès dus au paludisme par semestre (2020 ; 2021), dans cette partie, le facilitateur a souligné que la zone de santé de Manono est la plus touchée parmi toutes les zones de la province du Tanganyika.

Le deuxième facilitateur avait présenté les données sur la morbi-mortalité liée au paludisme par les AS dans la zone de santé de Manono. En effet il a souligné que la plupart des décès avait été enregistré à l'HGR soit 16.64% de létalité hospitalière liées au paludisme en plus c'est dans les aires de l'axe centre de Manono d'où venaient plusieurs cas entre autres, (CS CITE, KAULUMINONO, CS S<sup>t</sup> JOSEPH), en suite il a expliqué que tous ces décès avaient été enregistrés chez les patients qui viennent toujours en retard (moins de 48heures concerne la communauté).

## **3. Situation de la Morbi-mortalité dans la zone de santé de Manono au S1 2021 suivi des discussions des participants,**

La zone de santé de Manono s'est classée parmi les zones de santé avec une forte Morbi-mortalité en occupant la première place des décès liés au paludisme avec un taux léthal au **premier semestre 2019 : 9,2% , S1 2020 : 0,53% et au premier semestre 2021 : 4,9%**, (*Sources des données : DHIS2 téléchargées le 22 Août 2021 à 15h20*), la majorité des décès avaient été enregistrés à l'HGR Manono paludisme avec un taux de létalité palustre au **S1 2019 : 9,2% , S1 2020 : 0,53% et au premier semestre 2021 deux mois après la tenue de la revue PNLN en province : 3,62%** (*Sources des données : DHIS2 téléchargées le 30 Octobre 2021 à 22h30*),

Durant les deux présentations (niveau provincial et le Bureau central de la zone de santé de Manono), le point focal provincial était revenu sur le poids de la ZS de Manono en terme du taux de létalité qui a tiré la province vers le bas, inquiétude également au niveau de l'équipe cadre de la zone de santé ensemble avec l'équipe technique de l'HGR Manono qui à son tour avait évoqué l'arrivée tardive des parents avec leurs enfants et autres malades dans un état irrécupérable dont la majorité des décès enregistrés sont de moins de 48h ; en plus c'est dans

les aires de santé ci-dessous où il ya eu plus des cas de paludisme dont le Centre de Santé CITE,KAULUMINONO, CS ST JOSEPH).en suite il a expliqué que tous ces décès sont enregistrés chez les patients qui viennent toujours en retard , car tout décès moins de 48heures concerne la communauté.

#### **4. Disponibilité des TDR et intrants antipaludiques à la ZS au S1 2021 suivi des discussions des participants,**

Relativement au troisième point la présentatrice a présenté l'état de stock des médicaments antipaludéens.

Une série des questions s'en est suivi entre autres : genre et famille a fait presque 8 jours en hospitalisation elle a vu presque 10 décès des enfants amenés à l'hôpital c'est-à-dire moins de 10 minutes.

Le participant avait à son tour évoqué l'aspect de sensibilisation de la communauté sur le changement de comportement tout avec un focus sur les conséquences de suivre le traitement à domicile (automédication), s'orienter dans des maisons de prières et les officines où les cas sont séquestrés au lieu d'être envoyés à l'HGR pour des soins appropriés.

Elle avait ensuite insister sur la sensibilisation de la gratuité des soins liés pour tout cas de paludisme la disponibilité des intrants de dépistage et prise en charge immédiate des cas de paludisme simple, Il sera question de signifier à l'autorité compétente de faire le contrôle dans les officines en vue de sceller toutes les pharmacies qui possèderaient les antipaludéens livrés aux FOSA gratuitement mais qui sont revendus dans des officines avec la bénédiction de certains prestataires de santé.

Parmi les raisons de la faible fréquentation de l'HGR Manono, les éléments ci-dessous avaient été ciblés :

- Le mauvais accueil dans la salle d'urgence,
- Parfois la responsabilité confiée à des stagiaires qui soignent les malades seuls,
- Les malades déposent les gages sans aller honorer la facture après avec comme conséquence ceux-là ayant laissé les gages ne reviennent plus à l'HGR pour se faire soigner.
- En suite certaines déviations soit des membres des équipes lors de la distribution des MILD de Masse de décembre 2020 avaient été signalé occasionnant l'absence des MILDS dans certains ménages en plus des chefs des ménages ayant déclaré des mensonges sur la taille de ménage.
- La possession de MILDS par les pêcheurs à transformer en filet de pêche,
- Les autres achètent les MILDS à Lubumbashi pour fabriquer les filets ici à Manono.
- Le président territorial de la Croix rouge a souligné que l'impunité qui règne à Manono dans ce secteur, donc qu'il y est rigueur à tous les niveaux pour que les choses marchent correctement ;
- Le journaliste de la RTTI ayant intervenu par rapport à la prévention contre le Paludisme, il a suggéré qu'il faudrait que tous les services concernés s'impliquent dans cette lutte pour des meilleurs résultats.
- Concernant l'appui des partenaires sur les intrants antipaludiques livrés gratuitement dans les FOSA, la communauté n'en bénéficie grand-chose, elle reste la seule victime étant donné qu'ils se vendent à l'œil impuissant de toutes les autorités ;
- Le coordonnateur de la Médecine traditionnelle avait à son tour réagi aussi que les tradipraticiens sont incriminés dans la persistance des décès dans la communauté pour raison de lucre ? et concernant les moustiquaires il a rejoint le premier intervenant en demandant que

l'Etat s'implique parce qu'au marché on vend tous les intrants sans aucune implication des autorités ;

- Le commandant de la PNC, lui à son tour avait souligné que le premier sensibilisateur de l'ordre public c'est l'Administrateur de Territoire, il avait proposé que celui-ci devait composer un message de sensibilisation à partager à différents niveaux sous sa responsabilité en vue de sa vulgarisation dans des radio locales et même dans les églises pour l'attitude à adopter devant tout cas de maladie en générale particulièrement pour tout cas de fièvre dans la communauté, il faudra se rendre à la structure sanitaire la plus proche étant donné que les intrants et dépistage pour tout cas de paludisme simple est gratuit.

En plus, il a dit qu'il faut responsabiliser la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) sur le problème de contrôle des médicaments dans les officines dans le but de décourager la vente des donations des partenaires par les prestataires de soins.

Après cette série d'interventions faites par les participants, quelques réponses ou solutions avaient été reformulées de la manière suivante :

- Concernant tous les problèmes liés aux pharmacies, le responsable de vendeurs des médicaments dans les officines a dit que nous souhaitons que le contrôle dans les pharmacies ou officines se fasse par le ministère de Santé en lieu et place de la PNC, car elle n'est pas habileté dans cette matière ;
- La responsable Genre et famille a réagi face à la réponse ci-haut donnée que la Police est compétente de contrôler dans les pharmacies, mais elle sera accompagnée par les techniciens en la matière (ministère de la Santé) ;
- La pharmacienne du BCZS a rajouté aussi que les Inspecteurs de la santé ont le droit de venir faire le contrôle sans aviser aux vendeurs des médicaments. En plus, les enfants ne doivent pas vendre dans les officines.
- Le MCZ a réagi aussi face à certaines interventions des participants : le traitement du Paludisme est fait gratuitement durant l'évolution de la maladie, mais s'il y a des complications dues au paludisme, le malade payera pour cette prise en charge ; le président des vendeurs des médicaments devra aller sensibiliser ses collègues au marcher de ne pas vendre ou disponibiliser les médicaments que les partenaires et le gouvernement donnent gratuitement comme appui ;
- Concernant la prolifération des structures sanitaires privées dans la communauté il n'y a pas respect des procédures car il y a des services étatiques qui autorisent ces structures à fonctionner avec trafic d'influence et cela à l'insu de la ZS qui est la structure technique,

IL a été précisé qu'un mécanisme devra être mise en place pour mettre de l'ordre dans ce secteur en vue de tirer les choses au clair et déterminer la responsabilité de tout un chacun.

Mot de conclusion du point focal Palu, l'implication de tous dans cette lutte est indispensable en vue de réduire ce taux de mortalité lié au Palu dans notre ZS de Manono.

#### RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATION	RESPONSABLE	ECHEANCE
	Etant donné que les intrants et dépistage pour tout cas de paludisme simple est gratuit dans les centres de santé et HGR, les participants avaient proposer à l'AT	AT	Fin décembre 2021

01	d'élaborer un message de sensibilisation à faire passer dans les différentes radios locales et même dans les églises pour l'attitude à adopter par la population devant tout cas de maladie en générale particulièrement pour tout cas de fièvre dans la communauté, il faudra se rendre au centre de santé.		
02	Organiser un contrôle permanent des officines pharmaceutiques du territoire par une équipe conjointe BCZS, la Police et le responsable de vendeurs des médicaments afin de sanctionner ceux qui seront trouvés en train de vendre les antipaludéens (ASAQ, ALU et MILDs) dotés par le gouvernement et les partenaires aux centres de santé / HGR.	MCZS	Continue
03	Répertorier toutes les structures privées de Manono afin de faire un contrôle régulier de prestation et de viabilité pour réduire la séquestration des cas en référant à temps.	MCZS	Continue
04	Sensibiliser toute l'équipe soignante de l'HGR sur le respect et l'accueil des malades	MDH	Continue

Commencé à 9h00', la réunion a été clôturé à 11h15 par le mot de l'administrateur du territoire de Manono; qui a son tour avait remercié tous les participants sur l'importance apportée à cette thématique en précisant que chaque représentant devra mener des actions de sensibilisation à différents niveaux, chacun en ce qui le concerne dans le but de contribuer positivement à la réduction de la morbi-mortalité lié au paludisme dans le territoire de Manono en générale et particulièrement dans la zone de santé de Manono.

Fait à Manono, le 01/11/2021

Par l'équipe de rapportage

1. Dr MPOYO Sébastien
2. DN KALALA David
3. AG BANZE Jean-Luc

Rapporteur